

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome  
**du Conservatoire à Rayonnement Régional MAURICE RAVEL**  
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 9 AVRIL 2024

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ;  
Mme PINATEL ; MM. BROUCARET, ETCHEVERRY, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

**EXCUSÉS** : Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente ; Mmes BUTORI, LASSERRE ;  
M. ALDANA-DOUAT

**POUVOIRS** : Mme CASTEL à Mme ECHEVERRIA ; Mme BUTORI à M. CURUTCHARRY ;  
Mme LASSERRE à Mme PINATEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. ETCHEVERRY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ECHEVERRIA

### O/J N° 5 – CONVENTION POUR LA PRESTATION DE GESTION DES DOSSIERS ALLOCATION RETOUR A L'EMPLOI

Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration que les Centres de Gestion peuvent proposer à leurs collectivités affiliées et adhérentes des prestations facultatives.

À ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi (ARE).

Il propose l'adhésion à la convention de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi proposée par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2024.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil d'Administration :

- décide d'adhérer à compter du 1er janvier 2024 à la convention de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi proposée par le Centre de Gestion,
- autorise le Président à signer la convention proposée en annexe,
- précise que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

### DONT ACTE

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Anton CURUTCHARRY

